

Droit du travail

La suspension du contrat de travail

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, à l'Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement à l'Université de Bourgogne et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

Attention : ceci est la version corrigée du quiz.

- 1. Un agent commercial est en arrêt maladie depuis 6 mois à la suite d'un AVC. Il peut éventuellement être licencié :**
 - a. du fait de son absence prolongée
 - b. pour inaptitude
 - c. en raison de sa maladie
- 2. L'inaptitude d'un salarié déclarée par le médecin du travail oblige systématiquement l'employeur**
 - a. A proposer un reclassement
 - b. A reprendre le versement des salaires après 1 mois s'il n'a rien fait
 - c. A verser des indemnités de licenciement multipliées par deux
- 3. Une caissière d'hypermarché est en congé maternité depuis 6 mois après la naissance de jumeaux. Elle reprend son travail dans 15 jours**
 - a. Elle peut être licenciée après 6 semaines
 - b. Elle doit se soumettre à une visite médicale de reprise
 - c. Elle peut demander un temps partiel
- 4. La responsable de la communication attend son premier enfant. La durée en principe de son congé maternité est de :**
 - a. 16 semaines
 - b. 18 semaines
 - c. 20 semaines

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail - La suspension du contrat de travail, CASEAU-ROCHE Cécile & DORLET Jean-François, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.